



EMPLOIS SAISONNIERS – ÉTÉ 2021

Afin de répondre à la demande des citoyens et d'avoir plus de lieux accessibles pour la pratique d'activités libres à l'extérieur, la Ville de Ville-Marie désire rendre la plage publique ouverte à la baignade.

SURVEILLANT-SAUVETEUR ASSISTANT SURVEILLANT-SAUVETEUR

Emplois saisonniers – Fin juin à fin août 2021
Horaire variable de jour, soir et fin de semaine
30 à 40 heures par semaine

Bien plus qu'une plage!

Plusieurs nouveautés seront aménagées à l'été 2021 pour dynamiser notre milieu de vie : un corridor de nage afin de s'exercer en toute sécurité, une zone de jeux gonflables unique en Abitibi-Témiscamingue pour les jeunes qui veulent dépenser un maximum d'énergie, et une zone de baignade pour les plus petits ou simplement pour aller se rafraîchir. La plage municipale de Ville-Marie sera « la place où être cet été »!

Responsabilités

Sous l'autorité de la direction des loisirs et des sports, l'employé aura à exécuter les tâches suivantes :

- S'assurer du respect des règlements de sécurité aquatique et des règles de la plage;
- Assurer en tout temps la surveillance des baigneurs;
- Effectuer différentes tâches connexes, dont l'entretien du site.

Exigences

En plus d'aimer la plage et le soleil autant que le vent du nord, il faut être autonome, avoir de l'entregent, de l'initiative et le sens des responsabilités et surtout, aimer le travail d'équipe!

Il faut aussi :

SURVEILLANT-SAUVETEUR

- Détenir une certification valide de sauveteur national.

ASSISTANT SURVEILLANT-SAUVETEUR

- Détenir une certification valide de Croix de bronze.

Conditions salariales

Le salaire varie en fonction de la politique salariale en vigueur.

- * La Ville de Ville-Marie défraie aussi les coûts de formation pour les qualifications et les requalifications de ses employés.

Tu n'as pas les qualifications, mais c'est un job qui t'intéresse?

Laisse-nous tes coordonnées! Nous avons besoin de former de la relève pour assurer l'ouverture de la plage chaque été. Il est possible que des formations se donnent et que tu puisses y participer.

Pour postuler (ou donner ton nom pour la relève)

Toute personne intéressée à postuler est priée de faire parvenir sa candidature à Mme Karine Demers, directrice générale adjointe, **au plus tard le 15 mars à 16 h préférablement par courriel** (sous format Word ou PDF) à l'adresse suivante : karine.demers@villevillemarie.org. Veuillez mentionner le titre d'emploi pour lequel vous postulez dans l'objet du courriel.

- * Le masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte. La Ville de Ville-Marie favorise l'équité en matière d'emploi. Nous remercions à l'avance les postulants et seuls les candidats retenus seront contactés.